



DÉLIBÉRATION N° 2022.00090 du 15 novembre 2022
Autorisant le maire à négocier et à contracter auprès de la Banque SOCREDO
un emprunt de cent cinquante et un millions (151 000 000) de francs cp./. pour couvrir
le financement partiel des investissements de l'année 2022 pour la commune de Huahine.

En sa séance du 15 novembre 2022 à 08h30, convoquée le 08 novembre 2022 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Monsieur Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de M. Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Considérant le tableau des projets d'investissements de l'année 2022 de la commune de Huahine ;

Considérant la quote-part communale nécessaire à leur exécution ;

Considérant l'intérêt communal de mener à bien et à terme tous ces projets ;

Considérant les entretiens qui se sont tenus entre le maire, son Dgs et un cadre de la Banque Socredo ;

Oùï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le Maire est autorisé à négocier et à contracter auprès de la Banque SOCREDO, notamment en ce qui concerne la durée, le taux d'intérêt et la périodicité des échéances, un emprunt d'un montant de cent cinquante et un millions (151 000 000) Francs cp./.

afin de couvrir le financement partiel des investissements de l'année 2022 pour la commune de Huahine.

Article 2 : Le Conseil Municipal approuve les dispositions suivantes relatives à l'emprunt :

- Objet du prêt : Financement partiel des investissements 2022.
- Montant de l'investissement : 1 240 000 000 F CFP TTC
- Montant du crédit : 151 000 000 F CFP, soit 12% de l'investissement
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : sur 15 ans : taux fixe à 2.50% par an.
- Amortissement : sur 15 ans : 15 annuités constantes en capital et intérêts de 12.195.735 F CFP (hors assurance emprunteur).

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

22 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire), M. Anntonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjoint au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Jacques ROURA-ARUTAHI (Maire délégué de Fitii), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de Fitii), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire déléguée de Tefarerii), M. Eremano TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie).

6 membres ont donné pouvoir :

Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (Conseillère municipale de Fitii) donne pouvoir à M. Gaéton MOU SIN, M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à M. Eremano TEPA, M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea) donne pouvoir à Eugène TUIHANI, M. Timiona TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU, M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE.

1 membre est absent :

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

Marcelin LISAN

